

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :***Ordonnance Souveraine nommant un Magistrat.***ECHOS ET NOUVELLES :**

Sérénade offerte à M. Imbert, président du Comité des Bals de la Saint-Roman.
Succès obtenus par la Société des Régates.
Bals sur la plage du Tenao.
Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.
Mouvement du Port de Monaco.

LA VIE ARTISTIQUE :

Les derniers Harpistes Irlandais.
Les Fêtes de Saint-Rémy.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 21 août 1913, M. Antoine Roubion, docteur en droit, ancien juge au Tribunal Civil de Barcelonnette, est nommé Juge suppléant au Tribunal de Première Instance et Suppléant du Juge de Paix, en remplacement de M. de Souza-Barros, nommé Substitut du Procureur Général.

ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTE

Les membres du Comité des Bals de la Saint-Roman, se sont rendus chez M. Barthélemy Imbert, le sympathique président du Comité, pour lui présenter leurs vœux à l'occasion de sa fête.

Après l'audition d'une marche brillamment exécutée par l'orchestre Senecca, M. et M^{me} Imbert ont fait à leurs amis la plus gracieuse réception. Puis, des discours ont été prononcés par MM. Boeri, vice-président du Comité, Louis Senecca, au nom des musiciens, July, au nom du *Petit Monégasque*. M. Imbert a remercié en termes heureux et fréquemment applaudis.

La section rowing de la Société des Régates vient de remporter un très brillant succès aux championnats de France en yoles de mer, qui ont été courus, le 31 août, à Saint-Jean-de-Luz.

Les rameurs monégasques qui, en qualité de champions de la Méditerranée pour 1913, représentaient la Fédération des Sociétés nautiques de la Méditerranée à ces courses, se sont classés premiers dans les épreuves pour le championnat à un rameur et pour le championnat à quatre rameurs.

Voici la composition des équipes victorieuses:

Canot à un rameur : M. G. De La Plane.

Yoles à quatre rameurs : MM. Rocchesani, Rapaire, De La Plane, Principale; barreur, M. Gaston Vatrican.

Les fêtes organisées sur la plage du Tenao ont dû être remises samedi soir en raison du mauvais temps. Mais, dimanche, elles ont eu un succès complet.

Dès le matin, des concours populaires étaient organisés dans l'enceinte de la fête.

L'après-midi, les gymnastes de la « Sentinelle Alpine » de Beausoleil exécutèrent divers mouvements d'ensemble très applaudis.

Le bal commença aussitôt après et se poursuivit sans interruption jusqu'à une heure avancée de la nuit.

La soirée de samedi a été remise à jeudi prochain.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 26 août 1913, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

A. G., journalier, né le 12 mai 1863, à Alba (Italie), demeurant à La Condamine, dix jours de prison et 32 francs d'amende, avec application des interdictions édictées par l'article 256 du Code Pénal, pour ivrognerie ;

R. J., épouse J., employée à la Buanderie, née le 5 mai 1884, à Monaco, demeurant à La Condamine, dix jours de prison, pour outrage à agent. (Fait application de la loi de sursis) ;

F. J.-F., terrassier, né le 24 février 1848, à Raon-aux-Bois (France), sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion ;

De S. D., capitaine d'artillerie, né le 23 juillet 1873, à Temesvar (Hongrie), demeurant à Pozsong (Hongrie), 100 francs d'amende pour outrage public à la pudeur ;

G. L., garçon livreur, né le 30 octobre 1895, à Sovicille (Italie), ayant demeuré à La Condamine, trois mois de prison et 32 francs d'amende (par défaut), pour abus de confiance ;

S. J., garçon livreur (sans autres indications), ayant demeuré à La Condamine, dix mois de prison et 200 francs d'amende (par défaut), pour abus de confiance.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 20 au 27 Août 1913.

Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Cannes, — marchandises diverses. — Destination, Marseille.

Tartane Vengeur, français, cap. Dental, venant de Saint-Tropez, — vin. — Destination, Menton.

Cinq tartanes, fr., venant de Saint-Tropez, — sable. Destination, Saint-Tropez.

Vapeur Carlo-Givone, italien, cap. Paoletti, venant d'Oneglia, — sur lest. — Destination, San Remo.

Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Cannes, — marchandises diverses. — Destination, Marseille.

LA VIE ARTISTIQUE**Les derniers harpistes irlandais.**

La Revue musicale *S. I. M.*, à laquelle nous empruntons dernièrement une belle page du poète Fernand Gregh sur les ballets russes, publie une intéressante étude sur une question peu connue de Folk-Lore, l'école jadis fameuse des harpistes irlandais. Elle ne saurait manquer de retenir l'attention des personnes curieuses de l'histoire de la musique :

Les années qui suivirent le début de la Révolution française virent se former à Belfast un petit groupe de Républicains irlandais dont les destinées allaient être intimement liées à celles de la musicologie naissante. Politiciens ou artistes, tous avaient la même dévotion à la cause de l'indépendance irlandaise, la même admiration pour le patrimoine intellectuel de leur race : les questions de Folk Lore et de littérature ne pouvaient donc les laisser indifférents. C'est grâce à eux que s'élabora, aux environs de 1795, cette crise du bardisme ossianique qui allait précéder de quelque 40 ans la crise du romantisme shakespearien.

Parmi les membres de ce petit groupe, quelques-uns comme Wolfe Tone ou Thomas Russel devaient payer de l'exil ou de la mort leur dévouement à la cause irlandaise. D'autres, moins nettement compromis, comme Henry Joye ou le Dr Mac Donell, n'en servaient pas moins les mêmes tendances. Enfin il en est un dont le mérite fut surtout artistique, et dont le nom est trop oublié aujourd'hui, c'est Edouard Bunting, né à Armagh en 1773.

Edouard Bunting a droit à nous intéresser à plus d'un titre, car il fit à la fois œuvre de patriote, d'historien et de musicologue. S'il ne put, comme il espérait, arrêter l'irréversible déclin de la musique irlandaise, tout au moins contribua-t-il à conserver intacts bon nombre de documents qui sans lui eussent échappé à tout jamais à notre curiosité. Sa méthode de travail ne serait assurément plus la nôtre, mais les textes qu'il a publiés — trois gros volumes de musique irlandaise, — ne sont pourtant pas à dédaigner. Son œuvre fut immédiatement mise à profit par Moore, qui la pilla sans scrupule, pour en tirer des romances de salon ; il n'y eut là, peut-être que demi mal, car les chants irlandais, dûment traduits et dépouillés de toute prétention scientifique, trainèrent sur tous les piano-fortes et contribuèrent à orienter les curiosités du public vers la musique archaïsante. — De même, il y a une dizaine d'années, les Bretonneries de pacotille, écloses au voisinage des Cabarets de Montmartre, firent savoir au public parisien qu'il existait une musique bretonne. — Bunting a laissé en outre un grand nombre de documents accessoires : lettres, notes, récits de voyage. Ces matériaux, conservés avec un soin jaloux par ses héritiers, viennent d'être publiés, avec peut-être moins de discernement que de piété, par Miss Milligan Fox (1) ;

(1) Annals of the Irish Harpers, par Charlott Milligan Fox, (in-4° de 320 pages) chez Smith, Elder and Co à Londres, Waterloo place. Ce livre ne relève évidemment pas de la seule musicologie ; on y trouvera de nombreux documents relatifs à la politique et à la vie sociale de l'Irlande aux débuts du XIX^e. Nous tenons néanmoins à le signaler ici comme rentrant en grande partie dans le cadre habituel de nos études.

Signalons parmi eux une centaine de pages qui assurément méritaient bien d'être intégralement remises au jour, ce sont les mémoires d'Arthur O'Neill, le dernier des grands harpistes irlandais. C'est sur ces lignes que je voudrais attirer l'attention, après quelques aperçus sur la musique irlandaise, telle que nous la dépeignent les « Bunting papers ».

* * *

Une opinion très généralement répandue veut que la musique irlandaise ait eu le monopole d'une intense et invariable mélancolie. — C'est une réputation que l'on a de même faite à la musique bretonne, et de façon également injustifiée, — M. Bourgault Ducoudray le faisait déjà remarquer il y a quelque vingt ans. — L'erreur provient de l'emploi de modalités extrêmement différentes des nôtres, et qui pour des oreilles non exercées donnent inmanquablement l'impression du mineur, dont elles sont cependant très distinctes. Et nous avons sur ce point le témoignage exprès d'Edouard Bunting : la musique irlandaise, telle qu'il l'entendit encore exécuter par les derniers harpistes, était un art de virtuosité et d'élégance ; leurs doigts agiles se jouaient des traits les plus vifs, des modulations les plus compliquées, et la qualité du son, au milieu des passages les plus savamment intrigués, restait toujours un régal pour l'oreille.

Bunting s'inscrit encore en faux contre la théorie, généralement admise, par laquelle la musique irlandaise aurait pour base l'omission raisonnée de la quarte et de la septième ; il reconnaît que certaines mélodies sont construites selon ce système, mais elles ne sont pour lui ni significatives, ni traditionnelles. Nous pouvons en cela le soupçonner d'une certaine partialité, car il avait une prédilection très marquée pour la harpe : or, une musique à échelles incomplètes eut forcément été engendrée à l'origine par un instrument incomplet ; le Bagpipe ou le Crwth, peut-être. Procédant par échelles complètes, elle ne pouvait au contraire dériver que de cette harpe. Il y avait donc là un argument tout trouvé en faveur de l'antiquité de cette dernière.

De tout temps, la harpe a été considérée comme l'instrument traditionnel de l'Irlande : un texte de Giraldus Cambrensis, qui date de l'invasion d'Erin par les Normands en fait déjà foi. Sous Henry VIII, la harpe devient emblème national et paraît à ce titre sur les écussons et sur les monnaies ; par sa forme, elle rappelle à peu près celle que les peintres et enlumineurs de la Renaissance mettent entre les mains du Roi David ; le cadre, incurvé sur toutes ses faces, ne comporte pas de pilier vertical ; il est souvent orné de cabochons, ou de plaques de métal ouvragé.

Je ne me permettrai pas d'insister davantage sur la question lutherie, sachant que le sujet doit être traité très prochainement et avec toute la compétence désirable.

Ajoutons seulement que la harpe irlandaise avait généralement de 30 à 40 cordes, et que sa hauteur était celle d'un homme assis ; l'individu qui la transportait devait en avoir largement sa charge. Aussi voyons-nous la plupart de nos musiciens ambulants se faire accompagner d'un valet à qui incombait ce soin.

Le harpiste d'Irlande, tel que Bunting l'a encore connu, n'était pas réduit au rôle subalterne d'accompagnateur : c'était un virtuose que l'on venait entendre pour son propre mérite. Il était rarement chanteur : on ne peut donc voir en lui le survivant du ménestrel ou du barde lyrique. Et cependant, rien ne nous fait remonter plus haut vers le moyen âge que l'existence de ces harpistes ambulants, qui s'en vont de château en château, de ferme en ferme, dont les noms ont des sonorités d'une sauvagerie épique : Ballymahon, Drumshambo, Ballinascreen, Carrickmacross, Magilligan... Ils offrent leurs services pour la saison de Noël, pour les noces et les festins ; demeurant quelques mois ici, quelques jours là, enseignant leur art à des élèves de rencontre et ne perdant aucune occasion de com-

pléter leur répertoire en allant entendre les virtuoses réputés, dépositaires de l'antique tradition. Il ne paraît pas qu'ils aient jamais fait grand usage de musique écrite, vu l'intérêt exceptionnel qu'ils mettent à échanger entre eux les airs qu'ils ont en mémoire. La plupart d'entre eux sont du reste privés de la vue : dans ce pays que décimait la variole, la cécité était infiniment plus fréquente qu'aujourd'hui ; et une sorte de convention tacite avait fait réserver aux aveugles le métier musical. Les femmes elles-mêmes n'en étaient pas exclues : on nous cite une Rose Mooney, une Peggy O'Neill, une Nelly Smith et une Brigitte O'Cahan.

Bien que la harpe ne fût nullement dédaignée des gentilshommes, elle paraît avoir compté ses meilleurs virtuoses parmi les professionnels. La situation sociale du harpiste ambulant est assez difficile à définir ; nous ne voyons pas trop si une part de charité se mêle aux largesses qui lui sont faites. On le reçoit avec une hospitalité, que je qualifierai volontiers d'écossaise si je ne craignais de commettre ainsi le plus grave des impairs géographiques. Comme il arrive généralement à l'époque des fêtes, ce ne sont alors que bombances et ripailles : dans le hall du château, de grands barils de whisky sont défoncés et dans chacun d'eux nage une coupe que videront au passage les allants et venants. Les invités sont-ils trop nombreux, et la maîtresse de maison s'effraie-t-elle d'avoir à coucher tant de monde, son mari la rassure ; il se charge de si bien les griser que la plupart d'entre eux dormiront dans la salle à manger, sous la table. Et au petit jour, lorsque les ronfleurs reprennent leurs sens, on leur offre encore pour le coup de l'étrier, un grog aux épices qui leur fera oublier cette mauvaise nuit. Le harpiste ne sera pas le dernier à profiter de l'aubaine ; nous voyons la plupart d'entre eux passer pour ivrognes fieffés. Sont-ils par aventure, comme O'Neill, à peu près tempérants, leurs valets se chargent de boire pour deux ; Rose Mooney en sait quelque chose ; elle a pour servante une coquine de qui l'on peut tout obtenir en lui promettant un verre de whisky ; l'inconduite de cette dernière les jette dans les aventures les plus imprévues ; le manteau et la harpe de la maîtresse vont s'échouer au Mont-de-Piété. Et nous savons que Rose elle-même ne résiste pas toujours à la tentation, car elle a reçu de fâcheux exemples de son maître Thaddy Elliot ; et elle paraît pour la dernière fois à Killala, où à la faveur d'une échafourée entre rebelles et loyalistes, des émeutiers pillent jusqu'au dernier les magasins de spiritueux. Il est facile d'imaginer quelque fin dramatique ou macabre à ces deux ivrognesses impénitentes.

Passons à Thaddy Elliott. Un jour de Noël, il est engagé pour jouer pendant la grand'messe à l'église catholique de Navan. Un mauvais plaisant, rencontré au cabaret, lui promet un gallon de whisky s'il consent à jouer pendant l'élévation « *Planty Connor* », air de danse réputé. Au moment voulu, il se met en devoir de tenir sa parole ; le prêtre sursaute aux premières notes, mais retenu par son devoir d'officiant qui lui interdit toute interruption aux prières canoniques, il refrène son indignation. Thaddy, du haut de la tribune, s'en donne à cœur joie pendant que le malheureux abbé, à qui les gestes de désespoir ne sont point défendus, lève les bras au ciel et frappe du pied. De sorte que les fidèles, qui n'y comprennent rien, se demandent avec horreur pourquoi M. le Curé a l'air de danser la gigue en disant sa messe. Thaddy fut, bien entendu, relevé de sa place qui fut donnée à un nommé Harry Fitzsimmons. Le musicien éconduit alla alors se tapir derrière la porte de l'Église, attendant l'arrivée de son rival, un bâton à la main ; mais emporté par son ressentiment, il frappa un instant trop tôt et administra, sans s'en douter, une volée de bois vert à son pasteur légitime, qui à ce moment franchissait le seuil. De quoi il dut faire pénitence publique à l'Église.

Même réputation à John Sneyd, voleur si avéré qu'on lui avait donné le surnom de Long Glue Fingered Jack ; et à Arthur Short, le Don Juan de la profession, qui laissait une femme inconsolable

dans chaque ville où il passait ; à Ackland Keane, un géant qui, portant lui-même sa harpe, avait roulé de France en Italie, et d'Italie en Espagne où des Irlandais lui avaient procuré l'honneur d'une audience de Sa Majesté très Catholique. Le Souverain, charmé de son talent, avait eu la gracieuse pensée de lui faire adjuger une pension sur sa cassette, mais il avait renoncé à ce projet en apprenant l'intempérance notoire du personnage,

Ce n'est pas la première fois, du reste, que des harpistes ambulants sont appelés à jouer devant des têtes couronnées. On nous cite Hempson (né en 1695), dit l'homme aux deux têtes, qui avait joué à à Holyrood devant Charles Edouard ; et Murphy qui avait joué devant Louis XIV ; cet honneur lui avait du reste complètement tourné la tête, car de retour en Irlande, il refusa de reconnaître aucun des membres de sa famille, et ayant appris un jour que son père venait lui rendre visite, il ne trouva pas de meilleur procédé, pour se débarrasser du bonhomme, que de le jeter à coups de pieds dans l'escalier. Plus modestes, voilà Ned Mac Aleer, dit Lériano de Paris, parce qu'il avait servi cinq ans dans la brigade irlandaise ; Duigenan, qui s'habillait de paille comme les paysans du Kerry et tenait pour un honneur de n'avoir jamais porté ni laine ni toile ; Charles Byrne, Donald Black, Patrick Quinn, et en remontant plus haut, Conellan, né en 1640.

Voici enfin Carolan (né en 1670), poète, compositeur et musicien consommé, bien qu'il fut d'une virtuosité moyenne. On prétend qu'il s'était trouvé un jour en présence de l'Italien Geminiani. Celui-ci venait d'exécuter, sur son violon, le 5^{me} Concerto de Vivaldi : un instant après, Carolan prenait sa harpe et jouait d'un bout à l'autre ce morceau qu'il venait d'entendre pour la première fois. On raconte encore que Geminiani, pour l'éprouver, lui envoya la copie d'un concerto dans laquelle il avait volontairement glissé de nombreuses fautes d'harmonie : Carolan signala une par une les erreurs commises, suggérant à mesure les modifications à apporter au morceau pour le rendre correct. Il pratiquait donc d'instinct ce style rigoureux alors enseigné par l'école.

Mais il est temps d'arriver à Arthur O'Neill, de tous ces harpistes, celui qui nous est le mieux connu, grâce à l'abondante et naïve autobiographie, que sur la fin de sa vie, il dicta à un secrétaire nommé Tom Hughes.

* * *

Arthur O'Neill était né en 1737, à Drumnistad (Comté de Tyrone), de cette grande famille des O'Neill qui avait donné des souverains à l'Irlande pendant plusieurs siècles. Nous avons de lui un assez médiocre portrait gravé à Belfast par un nommé Smith ; il y est représenté de profil, jouant de la harpe. Il porte la culotte courte et l'ample redingote à lourds boutons d'argent. Sa figure longue et molle, au menton fuyant, a cette inexpresivité placide et résignée propre à certains aveugles. O'Neill avait perdu un œil à l'âge de deux ans en jouant avec un canif. L'accident n'eût peut-être pas été irrémédiable, mais sa grand'mère n'eut de cesse que l'on n'allât consulter les oculistes les plus en renom. Et grâce à leurs bons soins, O'Neill, qui ne recouvra pas l'œil endommagé, eut le malheur de perdre l'autre. Ce qui lui faisait dire avec mélancolie : « *The grandmother's pet is an unlucky pet.* » Il paraît avoir été de caractère facile, bienveillant, attaché à ses amis et profondément épris de son art. Le déclin de la musique nationale lui était un crève-cœur.

Il avait travaillé la harpe avec Owen Keenan et, à quinze ans, avait commencé son premier voyage, en compagnie d'un domestique qui n'était pas beaucoup moins enfant que lui. A eux deux, ils songeaient plus alors aux friandises qu'au whisky et avaient, dit-il, leurs poches toujours bourrées de figues, de noix et de gingembre.

C'est durant cette première tournée qu'il fut convié, chez Lord Kenmare de Killarney à un banquet

de Noël où figuraient tous ceux qui portaient le nom patronymique d'un des anciens *chieftains* irlandais. L'apparition d'un O'Neill fut saluée avec grand enthousiasme. Et comme Arthur s'était modestement mis au bas de la table et que le maître de la maison lui en exprimait son regret : « Il importe peu, Monsieur, répondit O'Neill sans la moindre modestie, la place où un O'Neill s'est assis est toujours une place d'honneur. » Et chacun de déclarer qu'un sang princier coulait bien dans les veines de ce gamin.

Lors de son second voyage qui eut lieu vers 1763, le gamin commença à s'émanciper quelque peu. Etant chez un M. Thompson, il vida quatre bouteilles de vieux vin en une seule nuit, tout en jouant sans discontinuer l'air fameux *Past one o'clock*. Et il relata cette prouesse dans son journal avec une satisfaction évidente.

Vers la même date, un négociant de Copenhague, natif de Granard en Irlande, ayant entendu parler des concours musicaux qui avaient alors lieu entre Bagpipers écossais, résolut de procurer le même régal à ses compatriotes. Grâce à sa générosité, des concours furent ouverts, trois années de suite, à Granard entre les maîtres harpistes du pays. On entendit, la première année, Charles Fanning, O'Neill, Patrick Kerr, Maguire, Higgins, Berreen et Rose Mooney. Fanning fut classé premier et reçut dix guinées, par charité sans doute, car sa pauvre mise avait apitoyé le jury, et O'Neill, qui avait eu la maladresse de mettre ses plus beaux habits fut classé second avec 8 guinées. Au troisième festival, la solennité fut plus imposante que jamais. Tout le pays se porta vers Granard : « La ville était aussi pleine que pour une foire aux chevaux. » O'Neill eut la charitable intention d'ouvrir une collecte pour les concurrents non primés ; ceux-ci ne touchant absolument rien, se trouvaient avoir déboursé en vain les frais d'un voyage souvent dispendieux. L'idée reçut un accueil si chaleureux que chacun des non primés reçut à lui seul plus que les trois lauréats. O'Neill avait été encore une fois classé second.

Il eut encore à cette époque une autre joie, celle de se voir désigné comme l'héritier de son ami et parent Hugh O'Neill, qu'il rencontra dans le comté de Leitrim, chez Cornélius O'Donnell. Hugh, aveugle aussi, possédait un fermage non loin de là, dans le comté de Roscommon. Il emmena son cousin sur une petite hauteur, et lui décrivant toutes les beautés du paysage aussi minutieusement que s'il avait joui de ses yeux, il lui dit « Arthur, vous êtes mon parent et mon favori. Si vous me survivez, cette ferme sera à vous ; voyez ce pré, voyez ce champ, tout cela vous appartiendra. » Et Arthur, se prêtant au jeu, de lui répondre : « Je les vois fort distinctement, et je vous remercie, mon ami. » La scène n'est-elle pas jolie, de ces deux aveugles se décrivant mutuellement les beautés d'une nature que ni l'un ni l'autre n'avaient jamais vue ?

En 1792, O'Neill, après plusieurs étapes que le mauvais temps rendit particulièrement pénibles, fut atteint d'une grave crise de rhumatismes qui lui immobilisa deux doigts de la main gauche. Il alla demander l'hospitalité à l'un de ses amis, le capitaine Somerville, qui, le voyant privé de son seul passe temps, entreprit de le distraire en lui faisant la lecture. C'est à cette coïncidence de faits, qu'O'Neill dut de faire la connaissance de Bunting. Somerville lui lut un jour un passage des *Belfast Newsletter*, conviant tous les harpistes à se rendre à Belfast pour y concourir, et faire par la même occasion une démonstration solennelle de leurs sentiments irlandais. O'Neill craignait de ne pas avoir retrouvé ses doigts pour la date voulue. Un autre harpiste, Patrick Lyndon, s'offrit à le remplacer à la condition, toutefois, qu'on lui cédât quelques vieux habits, car il craignait, disait-il, de n'être pas suffisamment bien mis. O'Neill, qui avait à cette époque une garde-robe bien fournie, fit recouper pour Lyndon quelques-uns de ses vêtements ; mais à peine le drôle les eut-il endossés, qu'il s'en alla vagabonder dans tout le pays pour se faire admirer. Il disparut par la suite au moment précis où il aurait dû se mettre en route pour Belfast. O'Neill se rendit alors dans cette der-

nière ville où le docteur Mac Donnell, par un traitement d'électricité, lui rendit l'usage de ses doigts pour le concours.

Le festival de Belfast, qui coïncida du reste avec une imposante manifestation patriotique et républicaine, ne fut point, comme l'avaient espéré Bunting et ses amis, le point de départ d'une nouvelle ère artistique pour l'Irlande, mais au contraire, la dernière lueur d'un foyer qui allait s'éteindre. O'Neill et Bunting purent enfin avoir ensemble de ces longs échanges d'idées, comme en souhaitent les hommes qui se sentent épris de la même passion. Après les fêtes, ils passèrent quelque temps ensemble à Newry, où ils attirèrent l'attention d'un de leurs voisins, un gentilhomme qui se faisait appeler M. Gardiner. Celui-ci les fit prier un jour par sa femme de vouloir bien passer la soirée chez lui. Et comme O'Neill quittait cette maison hospitalière où l'on avait su l'apprécier de la façon la plus enthousiaste, le prétendu Gardiner lui mit une guinée dans la main. On sut depuis que ce n'était autre que le comte de Galloway.

Les heures noires allaient sonner pour l'Irlande. En juin 1803, O'Neill, se rendant à Dublin, trouva toute la cité en rumeur. Le bruit des tambours et des clairons, le claquement des drapeaux affolèrent le pauvre musicien habitué à d'autres harmonies. L'insurrection, devenant de la plus haute gravité, fut suivie de plusieurs exécutions capitales ; terrifié, il s'enfuit à travers le Comté de Tyrone dès qu'il put avoir un sauf conduit. Malgré sa cécité, qui eut dû au moins le mettre à l'abri de tout soupçon d'espionnage, il fut plus d'une fois inquiété par un parti comme par l'autre. Le sauf conduit devait être exhibé toutes les minutes. O'Neill, lassé, désignait alors sa harpe, comme devant justifier son existence de nomade. Plus d'une fois, il faillit se la voir confisquer par des loyalistes forcenés, qui s'apercevaient qu'elle ne portait pas la couronne.

Il consentit alors à renoncer à sa vie errante et vint résider pour dix ans à Belfast, où la *Belfast Harp Society* lui confia l'éducation de douze élèves harpistes. Il ne paraît pas avoir jamais repris les grands chemins, car lorsqu'il mourut, en 1816, il était fixé depuis trois ans déjà dans son pays natal.

De ces derniers événements, une date est à retenir, c'est celle de ce festival de Belfast. Quel singulier coup d'œil dut être ce double meeting. Les républicains fêtant en ce jour l'anniversaire de la prise de la Bastille, marquant ostensiblement leur adhésion à ce grand mouvement révolutionnaire, qui de France allait incendier toute l'Europe. D'autre part, les harpistes nationaux, c'est-à-dire les représentants les plus autorisés des traditions artistiques et patriotiques du pays, se groupant pour sauvegarder l'intégrité de leur patrimoine musical. Ce 14 juillet 1792 marque une de ces heures singulièrement complexes, comme il s'en rencontre souvent dans l'histoire de l'Irlande, où traditionnalistes et révolutionnaires semblent pour un instant s'orienter résolument vers les mêmes destinées. C'est encore une de ces heures où la musique a joué le rôle de conciliatrice, en créant un dernier et puissant motif de sympathie entre gens qui n'eussent eu sans cela nul lien malgré leur commun amour pour leur sol et pour leur race.

S. MAC OWEN.

Les Fêtes de Saint-Rémy.

Tout le monde a parlé des fêtes organisées à Saint-Rémy de Provence en l'honneur de Gounod. Le compositeur de *Mireille* méritait cet hommage. L'adorable *Mireio* de Mistral, nouvellement publiée, portait partout l'enchantement de son exquise poésie et l'auteur de *Faust*, qui s'en était enthousiasmé, désirait en faire le sujet d'un opéra. Il avait demandé à Mistral son autorisation, et celui-ci lui répondait par ces mots :

Je suis ravi, cher Monsieur, que ma Gillette vous ait plu, et encore vous ne l'avez vue que dans mes vers ; mais venez à Saint-Rémy, venez la voir le dimanche, quand elle sort des vêpres, et devant cette beauté, cette

lumière, cette grâce, vous comprendrez combien il est facile et charmant de cueillir par ici des pages poétiques. Cela veut dire, maître, que la Provence et moi vous attendons au mois d'avril prochain.

Votre poète,

Frédéric MISTRAL.

Gounod ne se le fit pas dire deux fois, et, une fois son livret en poche, il partit pour Saint-Rémy, où il arriva le 15 avril 1863 et où il resta trois mois pour écrire sa partition de *Mireille*. C'est ce souvenir demi-centenaire, le souvenir du séjour de Gounod que la petite ville de Saint-Rémy a, non sans raison, voulu célébrer.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le treize août mil neuf cent treize, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco le vingt-sept août même mois, vol. 128, numéro 16, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M. FRANÇOIS-DANIEL BONTOUX, artiste musicien au Casino de Monte Carlo, et M^{me} AUGUSTINE ALMONDO, son épouse, demeurant ensemble à Beausoleil, quartier des Moneghetti, rue Belle-Vue, n^o 5, ont acquis :

De M. FRANÇOIS ALMONDO, coiffeur, demeurant à la Condamine, rue Sainte-Suzanne, n^o 2 ;

Une maison située à la Condamine (Principauté de Monaco), quartier du Castelleretto, élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de trois étages, ensemble le terrain sur lequel cette maison est édifiée et qui en dépend, d'une superficie de deux cent quarante-sept mètres carrés cinquante-quatre décimètres carrés, porté au plan cadastral sous partie du n^o 404 de la section B, confinant : au levant, M. et M^{me} Bergeaud, chemin entre deux ; au couchant, à la propriété Cresp ; au midi, à un chemin ou passage-escalier, et au nord, à M. Dunoyer.

Avec observation que dans la contenance sus indiquée se trouve comprise une bande de terrain de un mètre de largeur sur toute la façade Est de l'immeuble vendu, bien que cette bande de terrain ait été affectée à l'établissement d'un chemin de deux mètres de largeur indivis entre ledit immeuble et divers acquéreurs de M^{me} la Princesse Radziwill.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de soixante-cinq mille francs, ci. 65.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le deux septembre mil neuf cent treize.

Pour extrait :
(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier,
8, rue des Carmes, Monaco.

VENTE SUR SAISIE

Le jeudi onze septembre 1913, à 9 heures du matin, dans la Salle des Ventes Cursi, sise à La Condamine, boulevard Charles III, il sera procédé, par l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers, savoir : une salle à manger de noyer, une armoire à glace, un lit, une table de nuit, une table, le tout acajou avec ornements cuivre, bidets, chaises cannées, buffet de cuisine, dix glaces diverses, aquarelles, gravures, appliques et plafonniers électriques, assiettes appliquées, potiches, nombreux articles de faïence, draps de lit, lingerie, casseroles cuivre, etc.

Au comptant ; 5 p. o/° en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, CH. BLANCHY.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE
C. PASSERON et M. MARCHETTI, propriétaires-directeurs
20, rue Caroline, Condamine, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Première insertion.)

Par acte en date à Monaco du 24 mai 1913, enregistré, les hoirs DAGNINO ont vendu à M. JEAN MANNI, employé, demeurant à Monaco :

Le fonds de commerce de Comestibles, que faisait valoir en son vivant leur père JEAN DAGNINO, 7, rue Sainte-Suzanne, à La Condamine.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités de s'adresser, dans les délais légaux, au domicile à cet effet élu à l'Agence, ou chez M. Dagnino Noël, 4, rue du Commerce.

Monaco, le 2 septembre 1913.

MARCHETTI et PASSERON.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE
C. PASSERON et M. MARCHETTI, propriétaires-directeurs
20, rue Caroline, Condamine, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Première Insertion)

Suivant acte du 24 mai 1913, dûment enregistré, les hoirs DAGNINO ont vendu à M. DAGNINO JOSEPH, négociant à Monaco :

Le commerce de bois et charbons, situé 7, rue Sainte-Suzanne, à La Condamine, dépendant de la succession de leur père JEAN DAGNINO, en son vivant négociant et propriétaire à Monaco.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités de s'adresser, dans les délais légaux, au domicile à cet effet élu à l'Agence, ou chez M. Dagnino Noël, 4, rue du Commerce.
Monaco, le 2 septembre 1913.

MARCHETTI et PASSERON.

L'AÉROPHILE, revue technique et pratique des locomotions aériennes (21^e année), 35, rue François-I^{er}, Paris. — Directeur : Georges Besançon.

A lire dans *l'Aérophile* du 1^{er} Septembre une série d'études très détaillées de P. James sur l'audacieuse tentative de Pégoud expérimentant le parachute Bonnet, sur le nouveau lanceur Blériot pour hydroaéroplanes, sur le nouveau canot à hélice aérienne de MM. Tissandier et le comte de Lambert; une discussion fort claire de A. Sée sur l'emploi du régime lent pour les aéroplanes; la description du nouveau biplan *Nieuport-Dunne* et du dirigeable éclairer *Clément-Bayard* de 6.500 mètres cubes; un excellent article de H. Mirguet sur la stabilisation pendulaire; comment le ballon *Stella* fut fusillé en Autriche par M. Rumpelmayer; le compte rendu des principaux événements sportifs de la quinzaine, etc.

BAINS DE MER
DE MONACO

PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert tous les jours
de 7 h. du matin à midi et de 3 à 7 h. du soir

LEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie)
MASSAGE (manuel et électrique)

Un Service de Break dessert l'Etablissement
et part toutes les heures de la place du Casino

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & Co

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

AGENCE GÉNÉRALE de MONACO

(FONDÉE EN 1906)

J. MONGLON

Rue Caroline, n° 4. Téléphone 4.88

VENTES :: ACHATS
GÉRANCES :: LOCATIONS
RECHERCHES :: PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
RECOUVREMENTS :: CONTENTIEUX
RÉDACTIONS D'ACTES
REPRÉSENTATIONS
ASSURANCES : Incendie, Accidents, Vie
et contre le Vol.

Cabinet d'Affaires
autorisé par Arrêté ministériel.

=====
E. C. AUDOLI, DIRECTEUR.

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^o LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^o d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.

Lloyd Néerlandais

LA PLUS ANCIENNE
C^o D'ASSURANCES
CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances des villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoutiers et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :
Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine,
et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. «
»

LA FRANCE Compagnie anonyme
à primes fixes,
fondée en 1837.

Capitaux et Fonds (Incendie 92 millions
de garantie { Vie..... 103 millions
Valeur des immeubles de la C^o..... 50 millions
Sinistres payés aux Assurés..... 300 millions
Capitaux assurés au 1^{er} Janvier 1912 :
246 milliards 953 millions 428.000 fr.

LA CONCORDE Compagnie anonyme
à primes fixes,
fondée en 1905.

Capital social 6 millions 800.000 francs
Fonds de garantie 9 millions 863.696 francs
Encaissement annuel... Plus de 3 millions de fr.
au 1^{er} Janvier 1912.

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères.
Retraite. ——— Incendie et Explosions.
Tous Accidents sur terre et sur mer. ———
—— Responsabilité civile et professionnelle.
Bris de glaces. ——— Dégâts des Eaux.
Vol et Malversations.

LOUIS BIENVENU
Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Croveto
Boulevard de l'Ouest, MONACO

AGENCE CIVILE & COMMERCIALE

20, rue Caroline (Condamine), Monaco

Contentieux, Recouvrements, Prêts, Achats, Ventes de fonds de commerce, villas, immeubles, industries. — Locations, Gérances, Rédaction d'actes, Représentations aux faillites, Assurances de toutes natures.

M. MARCHETTI et Ch. PASSERON
Seuls propriétaires et agents généraux

Le Monde, C^o anonyme d'assurances, contre l'Incendie, le Chômage, la Perte des loyers, l'Explosion de la foudre, du gaz, électricité et autres explosifs.

La Zurich, Assurances contre les Accidents du travail, chevaux et voitures, individuelles, automobiles, gens de maison, bris des glaces, ascenseurs, sur la vie, et rentes viagères.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^o Blanchy, huissier à Monaco, du 19 octobre 1912. Quarante-cinq Actions de cent francs, au porteur, de la Société anonyme de Minoterie de Monaco, portant les numéros 641 à 660 inclus, 2216 à 2220 inclus, 4371 à 4380 inclus, 4401 à 4410 inclus.

Exploit de M^o Blanchy, huissier à Monaco, du 27 février 1913. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 8251.

Exploit de M^o Vialon, huissier à Monaco, du 6 août 1913. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 026.473.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^o Blanchy, huissier à Monaco, du 28 février 1913. Six Obligations de la Société de l'Hôtel de Paris de Monte Carlo, portant les n^{os} 3106, 3107, 3108, 3109, 3110, 3111.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1913.

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat.

Société Anonyme fondée en 1880. — Capital Social : 15.000.000 de francs.

Une des plus anciennes et des plus importantes des Compagnies Françaises d'Assurances sur la Vie.

ASSURANCES en cas de DÉCÈS, mixtes, à terme fixe, combinées. — ASSURANCES DOTALES (Combinaisons diverses).

RENTES VIAGÈRES AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

En dehors des réserves obligatoires, LA NATIONALE possède des garanties supplémentaires supérieures à celles de toute autre Compagnie similaire.

Envoi gratuit de tarifs et renseignements, s'adresser à l'AGENCE GÉNÉRALE, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo.